



PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Unité Départementale des Bouches-du-Rhône  
Subdivision d'Aix en Provence  
Pôle d'activités Les Milles  
Avenue Albert Einstein - Bâtiment E  
13593 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 3

Nos réf. : SPR-U.RIA.2018 - № 1215  
Nos réf. :  
N° S3IC : 64.00069-P1  
Affaire suivie par l'équipe départementale  
Tél. : 04.42.91.59.03

Marseille, le 24 AOUT 2018

La Directrice Régionale

à

Monsieur le Directeur  
ST MICROELECTRONICS  
190 avenue Célestin Coq  
ZI De Peynier-Rousset

13340 ROUSSET

**Objet :** Conclusions de la visite d'inspection du 11 avril 2018 dans l'établissement ST MICROELECTRONICS à Rousset.

**Ref :** Vos courriels en réponse du 12 et 13 avril 2018

Monsieur le Directeur,

Votre établissement a fait l'objet d'une visite d'inspection le 11 avril 2018.

Cette visite, non exhaustive, était axée autour des points particuliers suivants :

- incident entraînant des émanations de gaz à l'intérieur de l'établissement dans la matinée du 11 avril 2018 ;

Suite à cette visite d'inspection, une fiche de remarques vous a été notifiée par l'inspecteur de l'Environnement.

Par courriel visé en référence, vous m'avez fait part de vos observations, compléments d'information et/ou engagements en réponse à ces constats.

Au terme de cet échange, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des conclusions de l'Inspection suite à cette visite :

Écarts à la réglementation relevée : (voir les fiches jointes)

- aucun écart à la réglementation n'a été relevé

Remarques particulières relevées :

Les réponses à la fiche de remarques font l'objet de réponses satisfaisantes.

Sauf réserve de votre part motivée par des considérations prévues par la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L.110-1 4, L.124-1, L.125-1, L.125-2, L.125-4 et L.521-7 du code de l'environnement, ce courrier sera publié sur le site Internet de la DREAL PACA.

Restant à votre écoute pour toute observation complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Directrice et par délégation,  
Le Chef du Service Prévention des Risques  
  
Stéphane GALPENA  
Ingénieur en Chef des Mines